

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-013-14156/23/BM

■ Organisation des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Ajustements **63813**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération FBPA-004-12805/22/BM du 15 Décembre 2022, le Bureau de la Métropole a approuvé l'organigramme général des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que les organigrammes des six Directions Générales Déléguées, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

La délibération FBPA-033-13479/23/BM du 16 mars 2023, le Bureau de la Métropole a approuvé l'ajustement de l'organigramme général des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que les organigrammes des six Directions Générales Déléguées, entrant en vigueur au 16 mars 2023.

En vue de la Constitution de la Régie Métropolitaine d'Action Sociale dont le principe a été approuvé par délibération FBPA-044-12584/22/CM du 22 octobre 2022 et de la constitution de la Régie Métropolitaine chargée de l'exploitation de 7 parcs de stationnement situés à Aix-en-Provence dont le principe a été approuvé par délibération n°MOB-009-13555/23/CM en date du 16 mars 2023, il est proposé à l'approbation du Bureau de Métropole, après avis du comité social territorial, un ajustement organisationnel nécessaire à l'internalisation de ces activités Métropolitaines.

Comme présenté dans les organigrammes ci-annexés, la direction générale des services et plus spécifiquement le pôle Ressources Humaines ainsi que la Direction Générale Déléguée Mobilités Durables, Infrastructures et Voirie et plus spécifiquement le pôle Services de Mobilité adaptent leurs organisations.

La présente adaptation de l'organisation des services métropolitains entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique dite « 3Ds » ; et notamment l'article 181 ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 approuvant les délégations de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA-004-12805/22/BM du 15 décembre 2022 relative à l'Organisation des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FBPA-033-13479/23/BM du 16 mars 2023 relative à l'Organisation des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Ajustements ;

- L'avis du comité social et territorial ;
- L'avis de la Commission des Finances, Budget, Patrimoine et Administration Générale.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'organisation ajustée des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 2 :

Sont approuvés les ajustements des organigrammes du Pôle Ressources Humaines au sein de la Direction Générale des Services, et du Pôle Services de Mobilité au sein de la Direction Générale Mobilités Durables, Infrastructures et Voirie ci-annexés.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL